

FORUM : ONU Femmes

QUESTION : Assurer l'accès de toutes à des emplois décents et de qualité

SOU MIS PAR : République Fédérale d'Allemagne

L'Assemblée Générale,

Ayant présent à l'esprit que de nombreuses lois ont été votées ou réformées pour faire progresser l'égalité des sexes afin que les femmes et les filles puissent bénéficier des mêmes droits, du même traitement et de la même éducation,

Soulignant qu'au cours des dernières années, des progrès ont été réalisés puisque davantage de filles sont scolarisées, moins de filles sont contraintes de se marier précocement, davantage de femmes siègent dans les parlements et occupent des postes de direction,

Réaffirmant que l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à des emplois de qualité sont des droits inaliénables,

Réaffirmant que l'égalité des sexes est non seulement un droit fondamental mais aussi un fondement nécessaire pour un monde pacifique, plus équitable, et plus juste,

Rappelant que toute discrimination envers les femmes viole les principes de l'égalité des droits et du respect de la dignité humaine,

Se référant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,

Se référant également à la convention internationale des droits de l'enfant,

Regrettant que de nos jours, 130 millions de jeunes filles à travers le monde ne sont toujours pas scolarisées,

Regrettant que 40% de la population féminine mondiale n'a pas accès à des services financiers formels,

Regrettant que le salaire des femmes à l'échelle mondiale représente 77% de celui des hommes, ce qui montre que les inégalités salariales entre les sexes demeurent,

Rappelant que l'inégal accès à l'éducation et aux emplois de qualités pour les femmes et les filles ont un impact significatif sur l'économie mondiale,

Déplorant la restriction des droits des femmes par certains régimes,

Déplorant l'actuelle situation en Afghanistan où les filles et les femmes se sont vues bafouer leurs droits avec l'arrivée au pouvoir des Talibans,

Constatant avec préoccupation que les inégalités déjà existantes ont été creusées avec la crise du Covid-19 et la crise économique qui a suivi ce qui nous a éloigné de notre objectif de 2030,

Félicitant l'UNICEF pour le financement d'infrastructures permettant l'éducation des enfants,

Félicitant également les 114 pays qui ont pris des dispositions pour prendre en compte le harcèlement sexuel au travail,

Félicitant également les 67 pays qui disposent d'une législation contre les discriminations sexistes dans les pratiques d'embauches,

1. *Demande* l'obligation d'intégrer tous les enfants au sein d'un système éducatif afin qu'ils puissent bénéficier de leur droit à avoir une éducation,
 - a. *Faciliter* la mise en place d'infrastructures éducatives fixes pour accueillir chaque enfant dans un système éducatif qualifié,
 - b. *Mettre* en place des sanctions plus fortes pour les pays qui empêchent les filles à bénéficier de leur droit à l'éducation,
 - c. *Garantir* les mêmes possibilités d'accès aux programmes d'éducation et d'alphabétisation y compris pour les femmes adultes afin de réduire au plus tôt les écarts d'instruction entre les hommes et les femmes

2. *Encourage* l'insertion des femmes dans la population active en leur garantissant l'accès à un emploi stable et formel en leur :
 - a. *Facilitant* l'accès à des formations afin que les jeunes femmes poursuivent leur éducation et puisse accéder à un emploi formel,
 - b. *Prenant* toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination pratiquée à l'égard des femmes par une personne, une organisation ou une entreprise quelconque,
 - c. *Garantissant* le droit au libre choix de la profession, à l'égalité de la rémunération, et à un traitement égal et non discriminatoire

3. *Prévenir* la discrimination envers les femmes en raison de leur sexe, leur mariage ou leur maternité et *garantir* leur droit au travail en appelant les Etats parties à :
 - a. *Interdire* le licenciement pour cause de grossesse ou de congé maternité et la discrimination fondée sur le statut matrimonial
 - b. *Garantir* l'octroi de congés maternité payés, le maintien de l'emploi antérieur et une protection sociale,
 - c. *Fournir* des services sociaux d'appui nécessaires afin d'aider les femmes à combiner leur statut matrimonial et professionnel,

4. *Demande* à ce que les pays engagent des sanctions plus fermes contre toute entreprise qui pratique la discrimination lors des embauches afin que la plupart des femmes puissent concilier un emploi stable et leurs responsabilités familiales, et ainsi *réduire* considérablement l'écart salarial,

5. *Demande* la mise en place de législations et de condamnations plus sévères contre les régimes qui violent et bafouent le droit des femmes et des filles,
 - a. *Appeler* à la mise en place de législations fermes permettant de diminuer drastiquement les mariages forcés,
 - b. *Engager* des sanctions exemplaires contre tout régime qui bafoue, ou viole les droits des femmes et des filles à s'insérer dans la société par l'éducation ou l'emploi

6. *Propose* la création d'une nouvelle commission pour le respect des droits des femmes et des filles qui :
 - a. *Surveillera* rigoureusement le respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de l'ensemble des points détaillés ci-dessus notamment dans les pays où ces droits sont le plus bafoués,

- b. *Luttera* et *poursuivra* au sein de la Cour pénale internationale chaque régime qui poursuivra les violences à l'encontre des femmes,
- c. *Prendra* toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes,
- d. *Mettra* en place un bureau de surveillance indépendant du conseil de sécurité qui sera constitué d'équipes qui seraient sur place pour assurer pacifiquement l'application des mesures permettant le respect des droits des femmes et des filles à l'éducation, la formation et l'accès à des emplois décents et stables

7. *Décide* de rester activement saisi de la question.